

Québec, puisque cette dernière en est propriétaire.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le gouvernement central n'a pas le droit d'intervenir dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence. Nous avons le devoir strict de légiférer dans un domaine qui nous appartient, mais il nous est impossible de nous immiscer dans ceux qui relèvent exclusivement de la compétence provinciale.

Dans un discours qu'il prononçait à Québec le 6 novembre dernier, le chef du parti libéral, l'honorable L. B. Pearson, énonçait la politique de notre parti dans ce domaine. Qu'on me permette de citer un extrait du discours qu'il prononçait à Québec, et qu'il avait d'ailleurs déjà prononcé à Winnipeg:

Le parti libéral croit, en plus, à un gouvernement central fort et stable dans les limites de sa juridiction. C'est une nécessité pour la nation canadienne dans notre monde bouleversé. Cette force, toutefois, ne doit pas reposer sur la faiblesse des gouvernements provinciaux. Bien au contraire, l'équilibre de notre fédéralisme est fondé aussi sur des provinces puissantes.

Un peu plus loin, il ajoutait:

Nous croyons en effet que le gouvernement fédéral devrait sortir du domaine des programmes conjoints qui ont un caractère permanent, une fois que ces programmes sont bien établis à travers le pays. En cessant de participer financièrement à ces programmes, le gouvernement fédéral devrait compenser les provinces en leur cédant plus de place dans le champ de la taxation directe et en y ajoutant la péréquation, de façon à ne pas augmenter leurs charges financières.

Voilà la doctrine du parti libéral, comme l'a énoncée le chef du parti, pour ce qui a trait au domaine des relations fédérales-provinciales.

Il faut de toute nécessité que ceux qui représentent la population canadienne en cette enceinte soient conscients que les législatures provinciales ont des responsabilités envers la population qu'elles dirigent.

Si nous, ici, ne sommes pas soucieux de la protection des droits des gouvernements provinciaux, certains mouvements naîtront, non seulement dans la province de Québec mais ailleurs au pays, comme ce fut le cas dans l'Ouest, au cours des années 30, lors de la crise économique. Les provinces centrales voyaient alors naître des mouvements sécessionnistes. La chose pourrait fort bien se répéter dans l'Ouest, comme dans la province de Québec actuellement.

La province de Québec a toujours été jalouse de ses droits. Sous la direction de M. Lesage, le gouvernement actuel veut faire jouer à sa province le rôle qui lui revient au sein de la Confédération. Afin que la province de Québec puisse prendre les responsabilités qui sont siennes, afin qu'elle ait une autonomie bien pensée, et non pas simplement négative, il faut qu'elle puisse exercer

ses droits. Et pour ce faire, il lui faut les moyens financiers de donner à sa population ce qui lui revient.

M. Pigeon: Quelle contradiction!

M. Rouleau: Si nous ne prenons pas soin des gouvernements provinciaux, comme je viens de le dire, bientôt surgiront des mouvements qui prendront de l'ampleur et seront désastreux, non seulement pour le pays mais particulièrement pour les provinces en cause.

Monsieur l'Orateur, je crois que lors de nos délibérations à la Chambre, nous devons toujours avoir présents à l'esprit les droits des autres provinces. Nous devons nous occuper des problèmes relevant de notre compétence et travailler dans l'intérêt de nos concitoyens, d'un océan à l'autre, dans l'intérêt du Canada et de l'économie canadienne.

(Traduction)

M. Clancy: Monsieur l'Orateur, le préopinant a donné un passage de la *Gazette* de Montréal sorti de son contexte. Je demanderai qu'il nous donne lecture de tout l'article.

M. Rouleau: Je regrette, mais je n'ai pas compris.

M. l'Orateur: Le député demandait le dépôt de l'éditorial de la *Gazette* dont le député de Dollard (M. Rouleau) a relevé un passage. Les députés peuvent exiger que les documents publics dont il est donné lecture soient déposés. Je suppose que le député ne verra pas d'inconvénient à déposer l'article.

M. Rouleau: Je n'y vois pas d'inconvénient, au contraire! Le reste est encore pire pour le parti conservateur.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'associer au préopinant pour féliciter les motionnaires de l'Adresse, les représentants de Laval (M. Bourdages) et de Vancouver-Kingsway (M. Browne). Ils ont prononcé des discours impressionnants, dans lesquels ils nous ont montré qu'ils ont de la suite dans les idées et qu'ils parlent en connaissance de cause. Je suis certain que leurs commettants sont fiers d'eux.

Depuis quatre ans et demi, on nous fait entendre dans cette enceinte un chœur de jérémiades. Nous avons reçu des insultes des honorables vis-à-vis...

M. Habel: Non!

M. Mandziuk: ...et le chœur a fait entendre les mêmes refrains dans tout le pays.

M. Habel: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Cochrane (M. Habel) invoque le Règlement.